

Compte-rendu

16 mai 2017

Au centre AFT Cesson-Sévigné

Présents

Membres de droit :

CFE CGC	Dominique Sophie LIOT
FGTE CFDT	Stéphane BOURGEON
FNST CGT	Agostinho GABRIEL
FNST CGT	Philippe JOUANNIC
FNTR	Anthony ROUXEL
FNTV	Philippe PLANTARD
Union TLF	Jean François LINTANFF

Membres associés

OPCA Transports & Services	Rodolphe ALLIOD
AFT	Éric GODEFROY
AFT	Sylvie PELE
Promotrans	Nolwenn ROBERT

Invités

AFT - C. mission Prévention	Emilie BOULIN
FNTV	Marie LABROUSSE

Absents excusés

Membres de droit :

CSD	Philippe L'HERROU
FGT CFTC	Jacqueline PERON
FNTR	Christian BOUIN
FNTV	Patrick PERRIN
FO	Serge GOUDE
FO	William MORIN
OTRE	Lionel ROULEAUD

Membres associés

AFTRAL	Éric POUPARD
--------	--------------

Membres de droit :

CNSA	Dominique TIRMONT
FEDESFI	Gérard CAPITAINE

FGT CFTC	Patrick BETROM
FGTE CFDT	Jean-Paul LE DANTEC
FNTS	Bruno LETORT
FNTS	David AUDO
OTRE	Sandrine LE MAT

Membres de droit sans représentants désignés en région

UNOSTRA, FEDIMAG, FNAP, FNAA

Ordre du jour :

1. Approbation du CR réunion du 14 novembre 2016
2. Présentation des principaux éléments du rapport OPTL Bretagne 2016
3. Informations et questions diverses

Ouverture de la séance par Anthony Rouxel, vice-président de l'OPTL Bretagne

Anthony ROUXEL remercie les membres présents et les prie de bien vouloir excuser les absents.

Cette fois encore et comme à chaque réunion de l'OPTL Bretagne, nous constatons l'absence des représentants du secteur des Ambulances...

1 - Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

Dans le dossier remis à chacun des participants se trouvent :

- Le rapport régional 2016 OPTL Bretagne ainsi que le rapport national en version intégrale papier.
- Une version papier du PowerPoint de présentation du rapport 2016 Bretagne qui va être déroulé
- Eclairages et synthèses «Les métiers du Transport et de la Logistique» mars 2017 - Pôle Emploi
- Besoins en main-d'œuvre 2017 secteur Transport/Logistique en Bretagne et par bassin d'emploi - Pôle Emploi
- Données URSSAF Bretagne - Statistiques ajustées

Informations diverses

Éric GODEFROY : Rappel de l'information donnée lors de la de dernière réunion OPTL: *Après vérification de la note de cadrage, lorsqu'un membre de la présidence paritaire quitte ses fonctions (raison de santé ou autre), c'est à son organisation de nommer le représentant qui assurera sa suite jusqu'aux prochaines élections. Il appartient donc à la FGT CFTC de faire le nécessaire pour nommer le successeur de Jacqueline PERON.*

Avant de présenter les données du rapport 2016, Éric GODEFROY relève ce que chacun a pu constater ces dernières semaines : les entreprises de la branche sont confrontées à de grandes difficultés de recrutement en conducteurs, agents de quai, préparateurs de commandes... Difficultés également rencontrées par d'autres branches pour ces métiers.

Il indique aux membres du comité que le 15 mai dernier, lors de la réunion plénière du COPAREF dont il est membre au titre du MEDEF, la Direccte et Pôle emploi ont présenté une liste révisée des métiers dits « en tension » pouvant bénéficier de la Rémunération de Fin de Formation (R2F : ce dispositif permet à un allocataire en fin de droit de terminer une formation engagée).

Dans cette liste ne figurent plus pour le Transport Logistique que :

- *Conduite de transport de marchandises sur longue distance*
- *Conduite de transport en commun sur route*

C'est pourquoi il sollicite les membres de l'OPTL afin qu'un courrier soit envoyé à la présidence paritaire du COPAREF, ainsi qu'à la DIRECCTE et à la Direction régionale de Pôle emploi pour que soient ajoutés à cette liste :

- *Conduite et livraison par tournées sur courte distance*
- *Conduite d'engins de déplacement de charges*
- *Magasinage et préparation de commandes*

Plus éventuellement « mécaniciens poids lourds » qui ne relèvent pas de notre branche mais pour lesquels les difficultés de recrutement sont récurrentes.

Commentaires :

Accord de principe

Agostinho GABRIEL : il y a du turn-over dans nos entreprises, il faudrait fidéliser davantage les salariés.

Anthony ROUXEL : il n'y a pas plus de de turn-over que dans les autres branches.

Philippe JOUANNIC : les conducteurs avec de l'ancienneté dans le métier sont usés et les jeunes ne sont plus attirés par nos métiers ... lorsqu'ils entrent dans nos entreprises ils ne restent pas et privilégient leur vie personnelle à leur vie professionnelle.

Jean-François LINTANFF : effectivement quelles que soient les régions, on constate le vieillissement de la famille professionnelle « Conduite » qui n'est pas assez compensé par l'arrivée de jeunes conducteurs.

Philippe PLANTARD : C'est une réalité, les jeunes semblent moins impliqués et réagissent au jour le jour. Il faut tenter de les fidéliser et s'interroger sur certains dispositifs : par exemple un intérimaire aujourd'hui n'ira pas au-delà des 120 heures travaillées car il risque de perdre sa prime de demandeur d'emploi. Il préfère donc ne pas reconduire sa mission...

Autre information

Éric GODEFROY informe les membres de l'OPTL qu'il a sollicité la Direction régionale de Pôle emploi afin d'être reçu avec le représentant CFDT du TRS. Il s'agit d'évoquer la

problématique de la formation des conducteurs (ambulanciers et auxiliaires ambulanciers).

En effet, nous avons été alertés par l'IFA de la branche (AFTRAL Ergué Gabéric) qui a participé à une réunion organisée par Pôle emploi au cours de laquelle il a été indiqué que Pôle emploi ne financerait pas de formations d'auxiliaires ambulanciers au prétexte que celles-ci l'étaient par la Région. Vérification faite, c'est faux, la Région ne finance que les DE d'ambulanciers. Quelles solutions pour un métier dont le besoin est estimé à une centaine par an ?

2 - Présentation des éléments principaux du rapport OPTL Bretagne 2016

Éric Godefroy confirme qu'en amont de cette réunion, et conformément aux souhaits des membres de l'OPTL, le rapport complet leur a été préalablement diffusé en version numérique.

Si le rapport est approuvé, il sera à l'issue de la présente réunion mis en ligne et consultable sur le site de l'OPTL : www.optl.fr . Pour en garantir une diffusion encore plus large, il sera aussi transmis à l'ORTB, au Gref Bretagne et au cluster «Bretagne Supply Chain» pour mise en ligne sur leurs sites respectifs.

Pour l'édition du rapport 2016 de l'OPTL Bretagne, 142 questionnaires ont été recueillis l'an passé, représentant 7,9% des établissements et 13% des salariés de la branche au sens de la CCNTR

A ce propos, il nous est de plus en plus difficile de recueillir les questionnaires complétés auprès des entreprises de la branche, malgré l'appui des Fédérations.

C'est pourquoi nous allons adresser par mail, aux membres des organisations de salariés, le formulaire d'enquête afin qu'elles le transmettent aussi de leur côté à leurs entreprises.

Evolution du nombre d'établissements

1 793 établissements avec salariés au 31/12/2015, soit 56% du total national (35 580) Poursuite du recul en Bretagne, rebond significatif au niveau national pour retrouver et même dépasser le niveau de 2010. Ce recul régional se fait au détriment des plus petits établissements en nombre de salariés alors que ceux de + 50 salariés accroissent régulièrement leur nombre.

Evolution du nombre d'établissements sur 5 ans par département

A l'exception du Morbihan, le nombre d'établissements a diminué.

Evolution du nombre d'établissements sur 5 ans par classes de taille

Progression marquée des établissements de +50 salariés, recul léger des 10 à 49 salariés et marqué des 1 à 9 salariés.

Evolution du nombre de salariés

Rappel : il s'agit du nombre total de salarié et non pas du nombre en équivalent temps plein. 34 329 salariés au 31/12/2015, soit 5,1% du total national (669 024) et +2.5% en 2015/2014.

Répartition par secteurs d'activité : 26 623, soit 77,6% des salariés sont en « Marchandises », 4 743 soit 13,8% des salariés en « Voyageurs » et 2 963 soit 8,6 % des salariés sont en « Sanitaires »

En Bretagne 76% des effectifs sont conducteurs contre 68% au niveau national, alors que la famille Exploitation ne représente dans notre région que 5,9% des effectifs contre 8% au niveau national.

La part des femmes :

Près de 5 813 femmes salariées soit 16,9% des effectifs de la branche. 3 053 salariées, soit 11,5 des effectifs en « Marchandise » ; 1 423 salariées en « Voyageurs » soit 30% des effectifs du secteur ; 1 333 salariées en sanitaire soit 45% des effectifs du secteur. La part des femmes stagne et reste égale à son niveau de 2010.

Anthony ROUXEL : *Dès qu'il y a une contraction du marché de l'emploi, les femmes s'orientent plus difficilement vers des métiers dits traditionnellement masculins. Concernant les horaires, ils ne sont pas forcément plus compliqués ou incompatibles avec une vie de famille que d'autres métiers d'ailleurs. Il est cependant probablement plus facile pour une femme de s'orienter vers nos métiers quand le recrutement est important comme en ce moment.*

Part des salariés en CDI et ancienneté dans le même établissement :

96% des salariés de la branche sont en CDI et 30% ont une ancienneté supérieure à 10 ans.

Philippe JOUANNIC : *C'est en CDI que l'on recrute le plus mais les salariés démissionnent même en CDI. Les jeunes aujourd'hui n'ont pas peur de changer d'entreprise et/ou d'emploi, ils privilégient la qualité de vie personnelle à leur vie professionnelle.*

Anthony ROUXEL : *moins de 10 ans d'ancienneté c'est une situation normale. Ancienneté moyenne en France en 2016 : 11,4 ans*

http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TENURE_AVE&Lang=fr

Part des effectifs à temps complet:

Tous secteurs confondus de la branche, 9 hommes sur 10 sont à temps plein contre 3 femmes sur 4. La part des effectifs à temps complet dans la branche est de 89% mais 46% seulement pour le secteur du TRV.

Informations nouvelles de ce Tableau de bord – données sur travailleurs handicapés

21% des établissements emploient des travailleurs handicapés en Bretagne contre 18% au niveau national. 3% de travailleurs handicapés dans les effectifs en Bretagne comme au niveau national.

Démographie

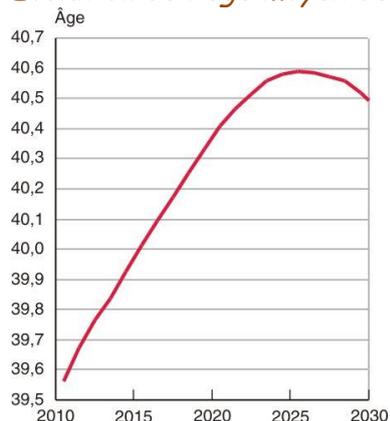
Une nouvelle fois toutes les tranches d'âges inférieures à 45 ans diminuent, toutes celles supérieures à 45 ans augmentent.

Age moyen dans la branche : 43 ans.

Le plus fort : 49 ans dans le TRV ; le plus faible : 40 ans en DEM et en TRS.

Pour Information :

Évolution de l'âge moyen de la population active métropolitaine entre 2010 et 2030



Champ : population active de 15 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, Omphale, projections de population active 2010-2030.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2124013>

Mouvements de main d'œuvre

115 711 embauches au niveau national en 2015. En Bretagne 6 818 personnes ont été recrutées dans la branche contre 4 971 en 2014 (+37%).

104 976 départs au niveau national en 2015. En Bretagne 4 974 personnes ont quitté leur établissement contre 5 314 en 2014 (-6,5%).

La Démission reste le principal motif de départ (39%)

Intérim

33% des établissements de la branche ont eu recours à l'Intérim en 2015 en Bretagne contre 22% en 2014, essentiellement pour des postes de conducteurs et de manutentionnaires/magasiniers.

Stéphane BOURGEON : *Quels sont les organismes d'Intérim les plus sollicités, avez-vous une liste ?*

Éric GODEFROY : *Nous ne disposons pas de cette information*

Marché du travail- Données Pôle emploi

- 2 751 offres d'emploi déposées par des entreprises de la branche ont été enregistrées par Pôle emploi en 2015, soit +5% par rapport à 2014.
- 10 055 offres d'emploi déposées par des entreprises de toutes branches professionnelles pour un métier transport ou logistique ont été enregistrées par Pôle emploi en 2015, soit +13% par rapport à 2014.
- 25 173 demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi en 2015 soit +3% par rapport à 2014

- 26 149 demandes en «stock» au 31/12/15 pour un métier transport ou logistique soit +6% par rapport à 2014

Anthony ROUXEL : Pôle Emploi ne représente que 8% des offres de la branche et pour rappel, l'activité « Marchandises » a besoin de 1000 conducteurs par an. Mais il faut aussi des conducteurs pour le compte propre qui représentent près d'un conducteur routier sur deux

Il en manque puisque seuls 1 382 nouveaux conducteurs sont arrivés sur le marché du travail en 2015 ...

Philippe PLANTARD : En Transport de voyageurs nous avons un engagement d'insertion avec la Région. Nous avons une politique de financement formation par formation qui tient compte des besoins des territoires.

Prévention des risques professionnels : point sur les actions encourus

Emilie BOULIN - Chargée de mission prévention

Rappel de l'action mise en place en Bretagne : «Accompagnement à la Prévention des Risques Professionnels» dans la branche transports routiers et activités logistiques

Face à une concurrence exacerbée, et à la crise économique qui diminue les marges de manœuvres et tend à dégrader les conditions de travail, la prévention des risques professionnels apparait comme une réponse concrète pour le maintien de la rentabilité des entreprises et l'amélioration de la santé et la sécurité au travail des salariés. Parti de ce constat, l'AFT, la CNAMTS et CARCEPT PREV expérimentent avec le soutien des DIRECCTE Bretagne et Midi-Pyrénées, une **prestation d'accompagnement gratuite en faveur des TPE et PME du secteur.**

L'objectif de cet accompagnement :

Permettre aux TPE et PME des transports routiers et activités logistique :

- de diminuer les risques spécifiques tels que le risque routier, les risques liés aux manutentions, les Troubles Musculo-squelettiques et les Risques Psycho-sociaux...auxquels leurs salariés sont exposés.
- de devenir autonome en matière de santé et de sécurité, par la mise en place d'une méthodologie s'appuyant sur des outils de prévention simples tels que le document unique ou les protocoles de sécurité.

Comment :

En proposant un accompagnement individuel et sur mesure aux dirigeants qui souhaitent agir en améliorant la prévention des risques professionnels dans leur entreprise.

En développant un réseau d'entreprises, qui partagent des retours d'expériences sur le management de la prévention et mutualisent les bonnes pratiques.

Concrètement en quoi cela consiste ?

Une première rencontre entre le dirigeant et le chargé de mission prévention partagé de l'AFT afin de définir les besoins de l'entreprise.

Un appui méthodologique à chaque étape de la démarche afin de permettre à terme de devenir autonome dans son projet de prévention.

Qui contacter à l'AFT ?

**En Bretagne, Emilie BOULIN, Chargée de mission prévention,
emilie.boulin@aft-dev.com, Tel : 06.10.15.02.41**

L'ordre du jour étant épuisé, **Anthony Rouxel** lève la séance.

Date de la prochaine réunion : novembre 2017

(A définir plus précisément, envoi d'un "Doodle")

Le vice-président


Anthony ROUXEL